

Entrepreneuriat féminin : près d'un tiers des créations d'entreprises, avec autant de chances de réussite que les hommes

En Bretagne, 29 % des créations d'entreprises, hors auto-entrepreneurs, sont à mettre à l'actif des femmes en 2014.

Plus jeunes que les créateurs, ces créatrices sont particulièrement présentes dans les secteurs du commerce mais aussi de la santé et des services à la personne.

Les femmes créent leur entreprise bien souvent pour assurer leur propre emploi et être indépendantes. Elles recourent moins fréquemment à l'emprunt que les hommes et manifestent de la prudence dans la gestion de leurs entreprises.

En 2013, 73 % des entreprises créées par les femmes depuis trois ans existent toujours.

Ainsi mesurée, la pérennité de ces entreprises ne se distingue pas de celles créées par des hommes.

Valérie Molina et Ludivine Neveu-Chéramy, Insee

En Bretagne, la création ou reprise d'entreprise par les femmes est un axe de la politique régionale en matière d'égalité femmes-hommes mise en place par l'État, la Région et la Caisse des dépôts. Comme au niveau national, plusieurs structures favorisent cette création d'activités en améliorant les conditions d'aboutissement des projets initiés par des femmes.

Dans la région, en 2013, les femmes représentent 48 % des actifs mais 50 % de la population au chômage.

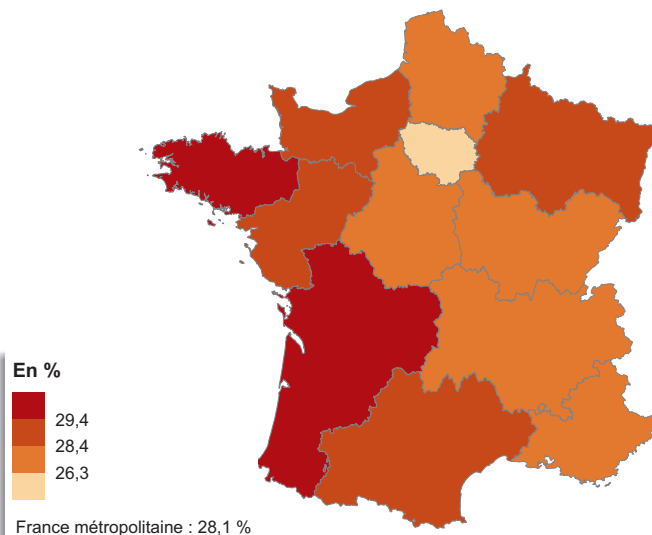
En 2014, 19 500 entreprises ont été créées en Bretagne, dont 6 800 par des femmes. Les créatrices représentent environ 1 % de la population active féminine, soit un taux d'entrepreneuriat (*définitions*) de 0,7 point inférieur à celui des hommes. Dans l'ensemble des entreprises créées dans la région en 2014, 10 300 le sont par des auto-entrepreneurs (*encadré p. 2*).

Parmi les 9 200 créations restantes qui constituent le champ de cette étude, 29 % sont à mettre à l'actif des femmes. Cette part demeure inchangée comparée

à 2010. La Bretagne figure ainsi en bonne place parmi les régions où l'entrepreneuriat féminin s'illustre le plus (de 26 % en Île-de-France à 32 % en Nouvelle-Aquitaine) (*figure 1*).

1 La Bretagne figure parmi les régions où l'entrepreneuriat féminin s'illustre le plus

Part des femmes dans la création d'entreprise selon la région

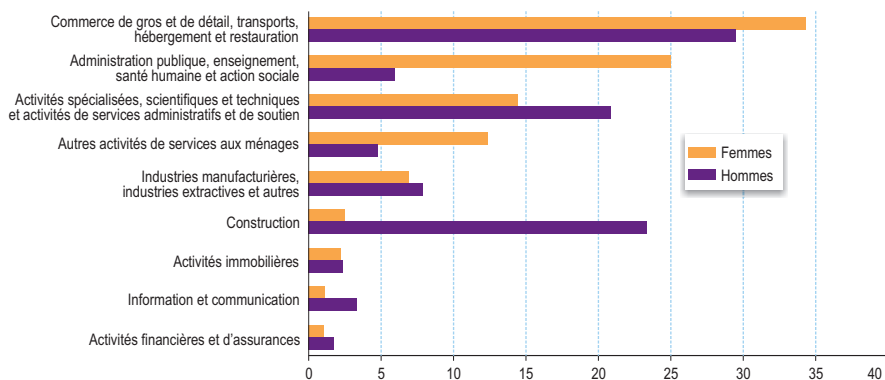


©IGN - Insee 2017

Source : Insee, enquête Sine 2014 (hors auto-entrepreneurs).

2 Des écarts d'activité significatifs entre les créatrices et les créateurs à l'exception des activités immobilières et de l'industrie

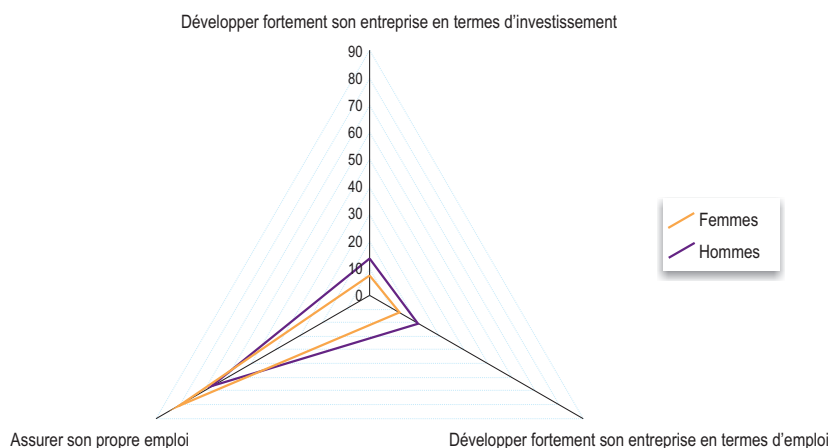
Répartition des créations selon l'activité de l'entreprise (en %)



Source : Insee, enquête Sine 2014 (hors auto-entrepreneurs).

3 Assurer son propre emploi : un objectif encore plus affirmé pour les créatrices

Objectifs déclarés lors de la création d'entreprise selon le sexe du créateur (en %)

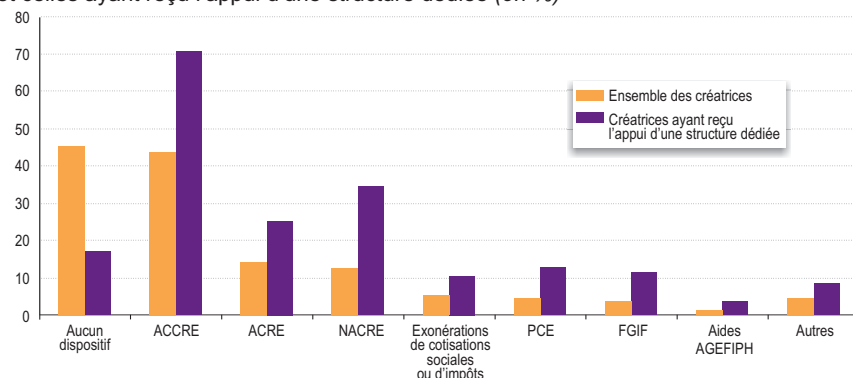


Lecture : l'objectif de la création est d'assurer son propre emploi pour 80 % des femmes et 67 % des hommes.

Source : Insee, enquête Sine 2014 (hors auto-entrepreneurs).

4 Davantage de recours aux aides pour les femmes ayant bénéficié de l'appui d'une structure dédiée

Types d'aides financières mobilisées pour l'ensemble des créatrices et celles ayant reçu l'appui d'une structure dédiée (en %)



Source : Insee, enquête Sine 2014 (hors auto-entrepreneurs).

Moins de 40 ans et de formation supérieure

Dans la région, en 2014, la majorité (58 %) des créatrices d'entreprises, hors auto-entrepreneurs, a moins de 40 ans. Les créatrices sont plutôt plus jeunes que les créateurs puisque pour les hommes cette proportion est de 47 %. Sept créatrices sur dix vivent en couple et une sur deux vit en couple avec des enfants.

56 % des créatrices sont diplômées de l'enseignement supérieur (42 % des créateurs) et 19 % d'entre elles ont obtenu un diplôme de 3^e cycle universitaire.

Avant de créer leur entreprise, 40 % des créatrices étaient salariées, 27 % étaient au chômage, 17 % exerçaient déjà en tant qu'indépendantes et 16 % étaient inactives. Pour huit créatrices sur dix, il s'agit du premier projet et il relève de la création pure. Les cas de rachat ou de location gérance constituent en effet des options minoritaires (respectivement 15 % et 3 %). Par ailleurs, 15 % des créatrices exercent une activité rémunérée dans une autre entreprise.

Le commerce certes, mais de plus en plus de professions libérales, dans la santé notamment

En 2014, les activités de commerce et de restauration constituent encore, comme en 2010, la plus grande part des créations (plus d'un tiers). Au 2^e rang, un quart des

Le statut d'auto-entrepreneur pour réorienter sa vie professionnelle après 40 ans ?

En 2010, 12 800 entreprises sont créées avec le statut d'auto-entrepreneur en Bretagne, 10 300 en 2014. Parmi ces dernières, 40 % sont créées par des femmes.

Le statut d'auto-entrepreneur vise à faciliter la transition vers un autre type d'entreprise ou un autre type d'activité, afin d'encourager la création.

Près d'un quart (24 %) des femmes créatrices optant pour ce statut ont entre 40 et 49 ans. Cette proportion est supérieure de 3 points à celle des hommes. Il s'agit assez fréquemment de situations de reprise d'activité, de réorientation ou d'une adaptation de la vie professionnelle et familiale après l'âge de la maternité.

Pour les hommes, ce statut traduit pour partie des décisions de fin d'activité progressive, notamment pour les artisans. En effet, la part des auto-entrepreneurs de 60 à 65 ans est de 3 points supérieure à celle des femmes de la même tranche d'âge.

Parmi les auto-entrepreneurs, 45 % sont des professions libérales, beaucoup plus que chez les hommes (13 points de plus). À l'inverse, la part d'artisans est plus faible (27 %, soit 9 points de moins que pour les hommes).

En lien avec le statut de professions libérales, les femmes créent leurs entreprises plus souvent dans les secteurs de la santé et dans les autres services à la personne (respectivement 10 % et 15 % des créations, soit 8 et 9 points de plus que pour les hommes).

créations concerne le secteur de la santé humaine, l'action sociale et l'enseignement, soit 7 points de plus depuis 2010. C'est dans ce secteur et dans celui des autres services aux ménages, en lien avec la féminisation des métiers, que l'entrepreneuriat féminin se distingue (figure 2).

La nature des activités, nécessitant peu d'équipement et d'investissement au démarrage, explique pour partie que moins de 6 000 € de capital soient investis dans près de la moitié des créations. Les projets dans ces secteurs s'appuient sur des structures unipersonnelles, et plus fréquemment en nom propre (31 % en tant que profession libérale) que pour les créateurs.

Les entités créées par les femmes sont majoritairement sous le statut de personnes physiques (64 %) contrairement aux hommes pour lesquels les sociétés (personnes morales) représentent la catégorie dominante. Seules 29 % des entreprises créées par des femmes constituent des SARL (définitions).

Assurer son emploi et être indépendante

Dans plus de huit cas sur dix, les femmes créent leur entreprise avec pour objectif d'assurer leur propre emploi (figure 3). Dans la même proportion, les structures créées ne comptent qu'un seul emploi. Il s'agit, pour une partie des créatrices, d'un moyen de s'installer ou rester vivre, seule ou en famille, dans des territoires ruraux offrant peu d'opportunités d'emplois salariés¹.

Au premier rang des motivations pour l'entrepreneuriat, les créatrices révèlent le souhait de travailler en toute indépendance (61 %). Ce souhait est beaucoup plus affirmé que chez les créateurs (6 points de plus). Ne pas opter pour le salariat s'avère pour 13 % d'entre elles la seule voie pour exercer leur profession. Cette source de motivation prend de l'ampleur depuis 2010. Tout comme les créateurs, elles sont également animées par le goût d'entreprendre et la possibilité d'augmenter leurs revenus.

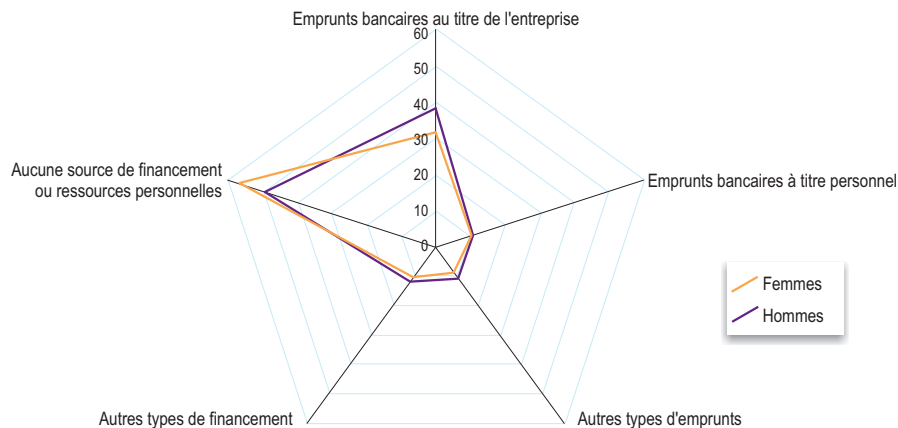
Plus d'une créatrice sur trois monte son projet sans aucun appui

En 2014, 68 % des créatrices disposent d'un entourage entrepreneurial. Ainsi, plus d'une femme sur trois monte son projet sans appui, mais cette tendance baisse depuis

1- Voir l'étude du Crédoc dont les résultats sont disponibles sur le site <http://www.credoc.fr/publications/abstract.php?ref=Sou2014-4215>. Cette étude s'appuie sur l'enquête en ligne réalisée au cours de l'hiver 2013-2014 (CREDOC-B-NEW) lors de laquelle 230 femmes entrepreneures, anglaises et françaises, des Côtes-d'Armor, du Finistère, des Cornouailles et de l'Hampshire ont été interrogées.

5 Recours à l'endettement moins fréquent et propension à engager l'entreprise moindres chez les créatrices

Source de financement du projet selon le sexe du créateur (en %)



Lecture : le projet a été financé par un emprunt bancaire au titre de l'entreprise pour 32 % des créations réalisées par des femmes et 39 % de celles effectuées par des hommes.

Source : Insee, enquête Sine 2014 (hors auto-entrepreneurs).

2010 (-2,5 points). En effet, sur la période récente, les entrepreneures recourent davantage à l'appui de structures dédiées (27 %) ou de professionnels du conseil et de la gestion (expert-comptable, avocat...), et ne se distinguent plus selon ce critère des créateurs.

Bénéficier d'appuis professionnels facilite l'accès aux dispositifs de soutien financier à la création (figure 4). La fréquence de recours aux aides financières (ACCRES, ACRE, NACRE, FGIF) progresse lorsqu'elles sont accompagnées par les associations ou les chambres de commerce ou de métiers (définitions).

Une approche prudentielle de la gestion ?

La majorité des créatrices (57 %) lancent leur activité sans financement autre que l'apport personnel (figure 5). De plus, cette part augmente fortement (+16 points en 4 ans).

Globalement, les créatrices apparaissent moins enclines à la prise de risque. En effet, 32 % contractent des emprunts engageant l'entreprise, soit 7 points de moins que les créateurs. Par ailleurs, au moment de la création, seules 20 % d'entre elles envisagent de développer l'entreprise en termes d'emplois ou d'investissements alors que c'est un objectif pour un créateur sur trois. Six mois après le début de leur activité, 33 % des créatrices pensent la développer fortement et 36 % souhaitent la maintenir à l'équilibre.

Avec autant de chances de succès

Pour autant, cette approche prudentielle ne

semble pas influencer sur la bonne marche des entreprises créées par des femmes. Au bout de trois ans, 73 % de celles créées en 2010 existent toujours. Cette proportion est identique pour l'entrepreneuriat masculin.

Dans plus de la moitié des cas, les

Entrepreneuriat par les femmes en Bretagne

La création d'entreprise constitue une opportunité pour l'emploi des femmes et un fort potentiel de croissance pour la Bretagne : une priorité de la Direccte et de la DRDFE (Direction régionale aux droits des femmes).

Encourager l'entrepreneuriat féminin, c'est d'abord répondre à l'enjeu de l'égalité entre les femmes et les hommes en offrant à toutes et à tous des moyens de se projeter, de s'investir et de se réaliser dans la création ou la reprise d'entreprises.

Depuis 2010, deux Plans d'Actions Régionaux (PAR) pour le développement de l'Entrepreneuriat par les femmes ont été signés en Bretagne par l'État, la Caisse Régionale des Dépôts et le Conseil régional. Le PAR 2013-2015 déclinaient l'objectif du Plan national Entreprendre au féminin 2013-2017 de faire progresser de 10 points le taux d'entrepreneures en France pour atteindre 40 % de femmes créatrices d'entreprises en 2017.

Avec de nombreuses structures engagées en faveur des femmes entrepreneures, plusieurs actions d'information, de sensibilisation, de formation, de soutien, d'accompagnement, d'aides au financement et à la création, ont été réalisées sur les territoires.

En partenariat avec l'Insee, la DRDFE et la Direccte souhaitent, à travers cette étude, dresser l'état des lieux de l'entrepreneuriat des femmes en Bretagne, mieux connaître leur profil, les dispositifs qu'elles mobilisent et les pistes d'amélioration possibles.

Annaïck MORVAN, Directrice régionale aux droits des femmes et à l'égalité Femmes-Hommes
Pascal APPRÉDERISSE, Directeur régional de la Direccte Bretagne

entreprises créées par les femmes n'ont pas connu une hausse de la concurrence. Les créatrices ont mené un effort de démarchage (pour 30 % d'entre elles), publicitaire (18 %) ou ajusté leurs prix (10 %). S'agissant de la situation financière, ces entrepreneures n'évoquent ni endettement, ni difficultés d'accès au crédit, ni retard de paiement. Comme en général dans l'entrepreneuriat, elles signalent toutefois des charges trop élevées (21 %). Pour 46 % d'entre elles, le chiffre d'affaires se situe

entre 54 000 et 300 000 € HT. Pour 60 % des entreprises pérennes créées par des femmes, la plus grande part du chiffre d'affaires est réalisée auprès du grand public ou des particuliers et concerne une clientèle locale ou de proximité.

La structure des entreprises pérennes par secteur d'activité ne varie pas par rapport à celle observée lors des créations. Il n'en est pas de même concernant le statut juridique. La part des sociétés, minoritaire parmi les unités au démarrage, s'avère dominante

parmi les structures passant le cap des trois ans (52 %).

Durant ces 3 ans, une créatrice sur deux a eu pour objectif de maintenir ou accroître légèrement l'activité de son entreprise. Dans l'avenir, 35 % souhaitent développer leur entreprise et 42 % maintenir leur situation. ■

Définitions

Création d'entreprise : action correspondant à la mise en œuvre de nouveaux moyens de production. Ce concept, harmonisé au niveau européen, inclut aussi la réactivation d'entreprise après une interruption de plus d'un an et la reprise d'entreprise s'il n'y a pas continuité entre la situation du cédant et celle du repreneur, du point de vue de l'activité et de la localisation.

La notion de création d'entreprise dans les enquêtes Sine est un peu plus restrictive. En effet, sont exclues les entreprises ayant vécu moins d'un mois et les « activations économiques » correspondant à des immatriculations dans Sirene (système informatisé du répertoire national des entreprises et des établissements) avant le 1^{er} janvier de l'année de la génération considérée.

Taux d'entrepreneuriat : nombre de créations dans l'année rapporté à la population active. Ce taux rend compte de la propension des actifs de la zone à créer leur entreprise.

Professions libérales : la plupart d'entre elles sont réglementées, régies par des conditions de diplôme, d'inscription, des règles d'exercice et déontologiques qui leur sont propres. Elles sont majoritairement organisées en ordres professionnels. Quelques autres, en revanche, ne sont pas réglementées. Il s'agit, par exemple, des activités d'études ou de conseil, des graphistes, des interprètes ou formateurs. Des règles spécifiques caractérisent l'activité de toute profession libérale : l'indépendance, la responsabilité et le secret professionnel, la formation continue.

Artisanat : pour obtenir le statut artisanal, une entreprise doit remplir deux conditions : employer moins de 10 salariés au moment de son immatriculation et exercer à titre principal ou secondaire une

activité figurant sur une liste établie sur décret en Conseil d'État. Les artisans sont recensés au répertoire des métiers.

Société : créer une société consiste à donner naissance à une nouvelle personne juridiquement distincte du ou des fondateurs, dénommée « personne morale ». Une société est une entité dotée de la personnalité juridique. La SARL est une société groupant des associés dont la responsabilité est limitée à leur apport personnel.

Régime de l'auto-entrepreneur : entré en vigueur au 1^{er} janvier 2009, il offre des formalités allégées de création d'entreprise, ainsi qu'un mode simplifié de calcul et de paiement des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu. Depuis le 19 décembre 2014, le régime a été remplacé par celui du micro-entrepreneur. En 2014, l'auto-entrepreneur devait réaliser moins de 82 200 euros de chiffre d'affaires annuel pour une activité commerciale et moins de 32 900 euros pour les prestations de services et activités libérales.

Dispositifs de soutien à la création d'entreprises :

ACCRE : aide aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprise ;

ACRE : aide à la création ou la reprise d'entreprise ;

NACRE : nouvel accompagnement pour la création et la reprise d'entreprise ;

PCE : Prêt à la création d'entreprise ;

FGIF : fonds de garantie à l'initiative des femmes dont l'objectif est de faciliter l'accès au crédit bancaire des femmes pour financer la création, la reprise ou le développement de leur entreprise ;

AGEFIPH : association de gestion des fonds pour l'insertion des personnes handicapées.

Sources

Le Système d'information sur les nouvelles entreprises (Sine) vise à analyser les conditions de création et de développement des entreprises et les problèmes qu'elles rencontrent au cours des cinq premières années de leur existence (difficultés financières, mécanismes conduisant à l'embauche de salariés, ouverture des marchés, etc.). Initialisé en 1994, le dispositif d'enquête de Sine consiste à sélectionner, tous les quatre ans, une nouvelle cohorte d'entreprises récemment créées. Chaque cohorte sélectionnée est interrogée trois fois. La première interrogation, quelques mois après la création, permet de recueillir des informations sur le profil du créateur, les conditions de la création et les caractéristiques de l'entreprise nouvellement créée. Les deux autres interrogations, 3 ans puis 5 ans après la création, permettent de suivre le devenir de l'entreprise et de cerner les conditions de sa survie/réussite au bout de 3 ans (puis 5 ans), les difficultés rencontrées, l'évolution de l'activité, de l'emploi, etc. Le champ de l'enquête Sine couvre l'ensemble des créations d'entreprises, hors auto-entrepreneurs, qui ont vécu plus d'un mois dans l'ensemble des activités économiques marchandes, à l'exclusion des activités agricoles. Les entreprises créées sous le régime de l'auto-entrepreneur font l'objet d'une enquête spécifique.

Insee Bretagne
36, place du Colombier
CS 94439
35044 Rennes Cedex

Directeur de la publication :
Olivier Biau

Rédacteur en chef :
Jean-Marc Lardoux

Maquettiste :
Jean-Paul Mer

ISSN 2416-9013
© Insee 2017

Pour en savoir plus

- Auto entrepreneurs immatriculés en 2014 : 54 % de ceux qui démarrent en font leur activité principale – Insee Première n° 1 615 – septembre 2016
- Les créateurs d'entreprises : moins de chômeurs et des projets plus modestes qu'en 2010 – Insee Première n° 1 600 – juin 2016
- Le défi de l'entrepreneuriat au féminin – Dossier réalisé par Bretagne Durable magazine pour la DRDFE et la Caisse des dépôts – septembre 2015
- Entreprises créées en 2010 : sept sur dix sont encore actives après leur création – Insee Première n° 1 543 – avril 2015

